

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

o Pour : 27

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/03

OBJET DE LA SEANCE :

SICTOM ENTRE MONTS ET
VALLEES

Election des délégués

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire les délibérations du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « entre Monts et Vallées », et Velay-Pilat).

Il rappelle également l'arrêté préfectoral n° D.L.P.C.L./B5/2005/61 définissant les compétences de la Communauté de Communes et notamment la compétence en matière d'ordures ménagères.

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale (article L. 5711-1),

Considérant les statuts du SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES prévoyant le nombre de délégués de la Communauté de Communes,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041303-DE
Reçu le 17/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- élit les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes au sein du SICTOM Entre Monts et Vallées :

MEMBRES TITULAIRES

- o Pierrick MARCON
- o François-Régis SABY
- o Marc DIGONNET
- o Bernard SOUVIGNET
- o Pascale VALLET
- o Jean-Pierre SANTY
- o Sylvie DUCLAUX

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Patricia SOUCHON
- o Sophie VALLA
- o Marc CROUZET
- o Michel CONVERS
- o Hervé VIAL
- o Sylvain BOUILLOT
- o Michel MAZET

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041303-DE
Reçu le 17/04/2026